



Congrès Académique 2021

Résolution

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Défendre les personnels.....	2
2.1	Défendre les personnels, notamment les plus précaires.....	2
2.2	Défendre juridiquement les personnels.....	2
2.3	Promouvoir une carrière épanouissante.....	3
2.4	Encadrer le télétravail.....	3
2.5	Développer l'autonomie des établissements.....	3
3	Développer l'influence du syndicat.....	4
3.1	Objectifs.....	4
3.2	Axes et modalités de développement.....	4
4	Fonctionnement du syndicat.....	5
4.1	Construire une orientation partagée.....	5
4.2	Animer une équipe militante.....	5
4.3	Être présent pour tous les adhérents.....	5
4.4	Inclure les travailleurs retraités.....	5
5	Préparer les élections professionnelles.....	6
6	L'action syndicale.....	6
6.1	Prendre toute notre place dans les instances.....	6
6.2	Liens avec l'interprofessionnelle et les autres OS.....	6
7	Former les militant.e.s et adhérent.e.s.....	7
7.1	Diversifier les offres de formation.....	7
7.2	Former les militant.e.s et adhérent.e.s.....	7
7.3	Ouvrir la formation à tous les personnels.....	7
8	Communiquer efficacement.....	8
8.1	Utiliser la communication numérique.....	8
8.2	Nouer des relations de proximité.....	8
8.3	Renforcer les liens entre syndicat et adhérent.e.s.....	8

1 Préambule

Notre action syndicale se situe dans le cadre de la résolution fédérale du Sgen-CFDT votée au congrès d'Aix-les-Bains en 2016 et de la résolution confédérale de la CFDT adoptée au congrès de Rennes de 2018

Notre priorité est d'agir au plus proche des situations de travail pour mettre en œuvre notre projet fondé sur notre volonté de concilier les exigences pédagogiques pour une transformation de l'école, avec l'amélioration des conditions de travail des personnels. Nous réaffirmons notre volonté d'améliorer la qualité de l'enseignement et de favoriser la réussite des élèves.

Entre deux congrès, nos débats nous permettent de contribuer à l'enrichissement et à l'évolution des positions fédérales et confédérales.

2 Défendre les personnels

2.1 Défendre les personnels, notamment les plus précaires

2.1.1 Notre syndicat agit pour la défense de tous les personnels, dans une approche interprofessionnelle et générale.

2.1.2 Nous assurons la défense des personnels précaires, et plus particulièrement les personnels contractuels. Nous sommes exigeants sur les conditions de travail, la gestion de leur carrière et le respect des missions qui leur sont confiées.

2.1.3 Nous portons une attention particulière aux débutants dans le métier, afin de leur rappeler leurs droits en début de carrière.

2.2 Défendre juridiquement les personnels

2.2.1 Avec la disparition de la plupart des instances représentatives des personnels, la loi de Transformation de la Fonction Publique pousse les personnels aux recours contentieux. Notre syndicat accompagnera nos adhérent.e.s dans leurs démarches.

2.2.2 Comme tous les syndicats CFDT, le Sgen-CFDT de l'académie de Lyon permet à ses adhérent.e.s de bénéficier de la CNAS, caisse nationale d'action syndicale, et des services dédiés : soutien juridique, assurances "vie professionnelle" et "vie syndicale", caisse de grève...Un travail étroit et régulier avec la CNAS est mené pour garantir un traitement efficace des dossiers, qu'ils soient individuels ou collectifs.

2.2.3 Pour développer le niveau d'expertise du syndicat dans le domaine juridique, nous travaillons en partenariat avec des juristes ou avocats spécialisés en droit public.

2.2.4 Le Sgen-CFDT accompagne les démarches juridiques de ses adhérents. Après examen par une commission juridique, et en fonction de la situation de l'adhérent et de la portée de l'affaire, le syndicat peut prendre en charge une partie des frais juridiques.

2.3 Promouvoir une carrière épanouissante

2.3.1 Nous défendons le droit des personnels à avoir une carrière épanouissante. Cela passe par des missions explicitées, une rémunération adaptée et des opportunités de mobilité, géographique comme professionnelle.

2.3.2 Dans le cadre de la mobilité sur poste à profil, les compétences attendues par l'employeur doivent être explicitées et la procédure de recrutement transparente.

2.3.3 Des critères autres que l'ancienneté doivent être pris dans l'avancement. Ces critères doivent être objectivables, pluriels, et concerner le parcours professionnel de l'agent.

2.3.4 Le Sgen-CFDT propose un accompagnement à la mobilité professionnelle qui est une source d'émancipation. Nous revendiquons une offre de formation continue qui ne soit pas qu'un renforcement des compétences pour le poste actuel, mais qui permettent aussi la mobilité professionnelle.

2.3.5 Nous nous opposons à l'intensification du travail des personnels. Les tâches supplémentaires doivent donner lieu à rémunération ou à suppression d'autres tâches.

2.4 Encadrer le télétravail

2.4.1 Le télétravail doit être formalisé par un accord entre l'agent et son administration. Quand il est possible, il doit pouvoir être demandé par tout agent, quel que soit son lieu d'exercice. Les jours et les horaires télétravaillés dans la semaine doivent être librement choisis.

2.4.2 L'administration doit mettre à disposition des agents du matériel et des outils adaptés. Elle doit également former ses personnels à les utiliser.

2.4.3 Le télétravail n'est possible que sur certaines tâches. Les missions d'enseignement peuvent être compatibles avec le télétravail, mais pas pour tous les enseignements ni pour tous élèves. Le télétravail peut notamment être utilisé pour un tutorat des élèves, mais nécessite pour cela un encadrement strict du temps passé et des horaires.

2.4.4 Le télétravail ne doit pas signifier disponibilité à tout moment. Les autres agents, mais aussi les usagers (parents, élèves...) doivent être informés du droit à la déconnexion.

2.5 Développer l'autonomie des établissements

2.5.1 Nous devons faire connaître les positions du Sgen-CFDT sur l'établissement du premier degré. Nous souhaitons poursuivre la réflexion au sein de notre syndicat, et nous revendiquons que les équipes des écoles soient consultées et écoutées.

2.5.2 Le directeur d'établissement doit rester un membre de l'équipe enseignante. Celle-ci doit rester garante d'un fonctionnement démocratique et constructif des projets pédagogiques.

2.5.3 Nous demandons une véritable autonomie des établissements du second degré. Cette autonomie est bien celle de l'établissement, et non celle du seul chef d'établissement. Les instances de ces établissements doivent être consultées, notamment avant toute décision au niveau académique.

3 Développer l'influence du syndicat

3.1 Objectifs

3.1.1 Pour que le syndicat soit un acteur crédible au niveau académique, nous cherchons la syndicalisation d'agents.

3.1.2 Nous fixons pour ce mandat un objectif de 2 % d'agents syndiqués au Sgen-CFDT, soit 1200 adhérent.e.s.

3.1.3 Lors de ce mandat, le syndicat met à disposition les moyens humains et financiers pour atteindre ces objectifs.

3.1.4 La rencontre avec nos adhérents sera la modalité privilégiée pour atteindre ces objectifs.

3.2 Axes et modalités de développement

3.2.1 Pour créer des collectifs d'échange, nous cherchons prioritairement la syndicalisation d'agents dans des structures où nous sommes déjà présents. Notre objectif est de développer des collectifs d'au moins 5 adhérent.e.s.

3.2.2 Les entrants dans le métier doivent connaître le Sgen-CFDT, et ses spécificités dans le paysage syndical. Des visites régulières à l'INSPÉ sont indispensables, avec le concours de militant.e.s.

3.2.3 Nous devons être plus visibles auprès des collègues du 1er degré, notamment dans la Loire et dans l'Ain. Il faut passer dans les écoles, rencontrer les équipes, afficher, et organiser des réunions d'information syndicale régulièrement.

3.2.4 Les actions menées doivent rappeler les positions singulières de notre syndicat. Le développement syndical doit s'accompagner d'une explicitation de nos positions et de nos spécificités.

4 Fonctionnement du syndicat

4.1 Construire une orientation partagée

4.1.1 Les instances du syndicat (Conseil Syndical, et Commission Exécutive appuyés par des Commissions de travail) expriment une position claire débattue démocratiquement et s'inscrivent dans les orientations générales du Sgen-CFDT.

4.1.2 Les élus en instances administratives et plus généralement les militant.e.s s'y réfèrent pour se positionner sur tous les sujets d'actualité.

4.1.3 La participation des militants et des adhérents aux instances est favorisée par l'usage d'outils numériques collaboratifs : visioconférences, enquêtes, plateformes interactives...

4.2 Animer une équipe militante

4.2.1 Chaque militant ayant une décharge de service syndicale a des missions clairement identifiées. Elles peuvent être catégorielles (AESH, 2nd Degré...), fonctionnelles (communication, formation...) ou géographique.

4.2.2 Le syndicat s'appuie également sur des adhérent.e.s qui ont une connaissance particulière d'un dossier ou d'un établissement. Ces relais de terrain sont sollicités, mais aussi accompagnés afin de monter en compétences syndicales.

4.3 Être présent pour tous les adhérents

4.3.1 Le syndicat doit être présent dans les trois départements de l'académie. Les réunions, visites d'établissement, formations, doivent être assurés dans les trois départements.

4.3.2 Les nouveaux adhérents sont accueillis : ils connaissent leurs interlocuteurs au syndicat, les valeurs du syndicat, et se voient proposer des formations.

4.3.3 Un adhérent est en droit d'attendre plus de son syndicat qu'un non-adhérent. Nous renseignons et conseillons tous les personnels, mais est réservée aux seuls adhérents la défense individuelle personnalisée. Certaines informations sont également réservées aux seuls adhérents.

4.3.4 Les adhérent.e.s sont régulièrement consultés, pour construire avec eux des revendications.

4.4 Inclure les travailleurs retraités

4.4.1 Les adhérent.e.s à la retraite sont invités à adhérer à la Section Syndicale des Retraités Sgen-CFDT au sein de leur Union Territoriale des Retraités.

4.4.2 Les adhérent.e.s des Sections Syndicales de Retraités Sgen-CFDT sont pleinement intégrés aux activités du syndicat.

4.4.3 Constatant qu'il y a un débat important, notre syndicat doit clarifier sa position sur la place des retraités en son sein, et ses relations avec les Sections Syndicales de Retraités.

5 Préparer les élections professionnelles

5.1.1 Les élections professionnelles prévues pour fin 2022 sont un enjeu important pour la représentativité de notre syndicat en instance. La représentativité, locale comme nationale, se jugeant à notre audience en CTA, c'est sur cette élection que nous devons faire porter notre effort en priorité.

5.1.2 Pour augmenter notre représentativité aux prochaines élections et le nombre de nos élus, nous renforçons notre travail en syndicat académique et général. Nous intensifions nos rencontres des personnels sur leur lieu de travail pour mieux faire connaître nos actions, propositions et valeurs syndicales.

5.1.3 Nous anticipons ces élections. Leur organisation est une priorité. Le syndicat met à disposition les moyens humains et financiers pour augmenter notre représentativité.

5.1.4 La problématique des élections doit être évoquée sur le terrain, à travers les communications électroniques et lors d'actions individuelles ou collectives.

6 L'action syndicale

6.1 Prendre toute notre place dans les instances

6.1.1 Les instances de concertation sont des lieux où notre syndicat est force de propositions, et de défense des personnels.

6.1.2 Nous nous employons à ce que ces instances soient vraiment des lieux de négociation et de dialogue social. Le Sgen-CFDT se donne les moyens de préparer et envoyer des personnels en capacité d'intervenir efficacement dans chaque instance. Les élus ou mandatés sont formés pour cela.

6.1.3 Les interventions en instance respectent l'échelon de la décision : les positions en CTA doivent refléter le travail académique, celles en CTSD le travail départemental, les CT établissement le travail au sein de l'établissement.

6.1.4 Les avancées obtenues sont communiquées à tous les personnels.

6.2 Liens avec l'interprofessionnelle et les autres OS

6.2.1 Le syndicat poursuit son implication dans les instances interprofessionnelles CFDT afin de faire connaître son champ d'action, son expertise notamment sur le volet fonction publique et l'enseignement, et de développer une collaboration sur certains dossiers (formation...).

6.2.2 Le syndicat poursuit ses échanges avec les autres organisations syndicales. Notre objectif est toujours l'amélioration des conditions de travail des personnels.

6.2.3 Le Sgen-CFDT se veut force de proposition. Privilégiant la négociation, il reste prêt à s'engager dans des actions intersyndicales qui lui paraissent conformes à ses revendications en terme de projet éducatif et de défense des personnels.

6.2.4 L'appel à la grève n'est pas un moyen d'action privilégié en soi. Le Sgen-CFDT de l'Académie de Lyon appellera à la grève ou rejoindra le mot d'ordre d'appel à la grève lorsque le syndicat estimera qu'elle est de nature à peser significativement sur le cours d'un processus de négociations.

7 Former les militant.e.s et adhérent.e.s

7.1 Diversifier les offres de formation

7.1.1 Nous construisons des formations en lien avec la fédération des Sgen-CFDT et les Unions Interprofessionnelles, sous l'égide de l'institut confédéral d'études et de formation syndicale de la CFDT.

7.1.2 Nous défendons le droit à la formation syndicale sur le temps scolaire, et particulièrement pour les personnels du 1er degré.

7.1.3 Nous organisons des réunions d'échanges, lieu d'informations et de débats, en lien avec les besoins locaux

7.1.4 Nous proposons des interventions originales contribuant à améliorer la qualité de vie au travail.

7.2 Former les militant.e.s et adhérent.e.s

7.2.1 Nous développons une politique de formation des responsables et des militant.e.s, pour leur permettre d'assumer leurs tâches et de mieux accompagner les personnels.

7.2.2 Nous proposons des formations à nos adhérent.e.s militant.e.s, soit à notre initiative, soit en relayant les formations interprofessionnelles ou fédérales.

7.2.3 Nous formons tous les adhérent.e.s pour leur permettre de les rendre militant.e.s au sein de leurs collectifs de travail et/ou du syndicat.

7.3 Ouvrir la formation à tous les personnels

7.3.1 Nous réservons nos formations syndicales à nos adhérent.e.s pour leur permettre de mieux connaître leurs droits et d'approfondir leurs connaissances syndicales.

7.3.2 Nous proposons des Heures Mensuelles d'Informations Syndicales (HMIS) et Réunions d'Informations Syndicales (RIS) à tous les personnels afin de leur apporter des informations **sur leur carrière, leur pratique professionnelle et l'ensemble des champs d'action du syndicat**. Ces réunions sont l'occasion de leur présenter les valeurs de notre syndicat et de les inviter à franchir le pas de l'adhésion.

7.3.3 Nous veillerons à proposer des formations adaptées à tous les agents de notre champ de syndicalisation.

8 Communiquer efficacement

Les actions entreprises par le syndicat sont mises en avant afin de montrer à tous le travail effectué.

8.1 Utiliser la communication numérique

8.1.1 Le site internet académique est l'outil principal de notre visibilité. Il est enrichi régulièrement de ressources locales et nationales notamment nos positions, actions et revendications, et des comptes-rendus d'instances.

8.1.2 Les listes de diffusion syndicales sont utilisées pour s'adresser à tous les personnels de l'académie. Les sujets locaux, où le Sgen-CFDT de l'Académie de Lyon se différencie des autres syndicats, doivent être privilégiés.

8.1.3 Les réseaux sociaux sont un outil pour rester en lien avec nos sympathisants.

8.1.4 Il y a nécessité d'engager une réflexion sur l'usage de ces outils au regard de la réglementation RGPD et de l'éthique (GAFAM)

8.1.5 L'utilisation des mails demeure le canal de communication le plus utilisé. Afin de rationaliser son usage, chronophage pour les militants, des pratiques raisonnées sont mises en place pour éviter les pertes de temps ou d'efficacité.

8.1.6 La transition vers le numérique n'est pas acquise par tout le monde. Dès lors, il faudra veiller à garder des possibilités de communication traditionnelle par le biais de journaux, tracts ou guides catégoriels, appels téléphoniques et rendez-vous physiques.

8.2 Nouer des relations de proximité

8.2.1 Le contact direct avec les personnels sur leur lieu de travail doit être encouragé et favorisé.

8.2.2 Les visites sur site sont planifiées, en lien avec la politique de développement du syndicat. Elles ont lieu régulièrement, sous des formes variées et adaptées à chaque contexte : heure d'information syndicale, réunion d'information syndicale en fin de journée, distribution de tracts, présence en salle des personnels.

8.3 Renforcer les liens entre syndicat et adhérent.e.s

8.3.1 La communication hebdomadaire passe par le Clic Adhérent, lettre d'information hebdomadaire et généraliste.

8.3.2 Quand l'actualité s'y prête, les adhérent.e.s d'une branche ou d'un regroupement géographique sont sollicités pour donner leur avis, notamment par envoi de mail ciblé. Dans ce cas, un retour sur la prise en compte de leur avis est nécessaire. Cela leur permet de faire parti d'un collectif.